



TARIFS 2020-2021

LYCEE PROFESSIONNEL Notre-Dame des Vertus Mention Complémentaire Coiffure	Externat	Externat + Demi-Pension 2 jours	Externat + Internat 1 nuit Mardi / Mercredi (3 repas, 1 petit déjeuner)	Externat + Internat 2 nuits Lundi / Mardi / Mercredi (4 repas, 2 petit déjeuners)
Chèque d'acompte à l'inscription (encaissé début septembre)	40,00	100,00	140,00	160,00
Prélèvement sur 10 mois	35,60	85,80	130,00	160,00
Total annuel	396,00	958,00	1440,00	1760,00

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMISES EN FAVEUR DES FAMILLES

Une remise sur le montant de la contribution est accordée en fonction du nombre d'enfants scolarisés au sein de l'Ensemble Scolaire :

-15 % pour le 2^{ème} enfant ; **-35 %** pour le 3^{ème} enfant ; **-100 %** pour le 4^{ème} enfant.

LES FRAIS DE SCOLARITE – regroupés dans le tarif dit « d'externat » - incluent :

- La contribution des familles qui permet de faire face :
 - ♦ aux frais relatifs à l'immobilier (achats, agrandissements, travaux de rénovation et d'embellissement)
 - ♦ à l'acquisition de matériels et d'équipements scientifiques, informatiques, scolaires ou sportifs.
 - ♦ aux frais relatifs à la Pastorale (Catéchèse et vie religieuse dans les établissements)
 - ♦ aux achats de certaines fournitures (photocopies dans tous les niveaux, livres, petites fournitures scolaires dont le carnet de correspondance à 4 € ...).
- les cotisations diverses de l'enseignement catholique : DDEC, CODIEC, UROGEC.
- l'assurance individuelle de chaque élève

REGLEMENT

- Les factures sont établies par année, suivant l'échéancier noté sur la 1^{ère} facture.
- Pour les familles en faisant la demande par écrit au service comptabilité, le règlement peut être réparti sur 12 mois.
- Nous vous invitons à régler par prélèvement automatique mensuel (tiré le 06 de chaque mois) ainsi le règlement de votre facture est échelonné, il vous suffit pour cela de remplir une autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).
Attention, en cas de non-paiement d'une mensualité, celle-ci sera automatiquement reportée sur les échéances restant dues.
- **Tout changement (adresse, téléphone, situation familiale,...) doit être signalé par écrit au secrétariat.**
- En cas de changement de compte bancaire, le nouveau RIB devra être adressé au service comptabilité avant le 20 du mois.

LES AUTRES FRAIS à prévoir

- Photographies scolaires, participation aux activités, sorties exceptionnelles et/ou pédagogiques.
- Voyages scolaires

- L'acquisition d'un trousseau, matériel indispensable pour la pratique de la coiffure et de l'esthétique (tarifs communiqués en juillet)

- ◆ Les chèques sont à établir à l'ordre de **OGEC ESCLi**, merci d'éviter les règlements en espèces.

Manuels et TD sont commandés par l'établissement et réglés par les familles au cours du 1^{er} trimestre (déduction faite de la carte JEUN'EST).

- Frais de dossier : **30 €** uniquement pour la première inscription au sein de l'Ensemble Scolaire ESCLi et valable pour tout le cycle. (**non remboursables**).

APEL (Association des Parents d'Elèves) :

Cotisation aux instances départementales, régionales, nationales. Abonnement à la revue *Famille éducative*, contribution au financement de projets APEL dans l'établissement, pour l'aîné de la famille. Cette cotisation de **17€** sera facturée en octobre (sauf courrier de refus joint au dossier d'inscription).

DEMI-PENSION et INTERNAT

- Facturation en forfait mensuel. **Tout élève inscrit en demi-pension et internat n'est pas autorisé à changer de régime en cours d'année mais uniquement au début de la rentrée scolaire suivante.** L'internat reste dû en totalité jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, sauf cas exceptionnel d'autorisation : déménagement, raison médicale, perte d'emploi.

- En cas d'absence de l'élève, les repas non pris sont déduits à hauteur de **4 € à compter de la 2^{ème} semaine d'absence**.

- Pendant la **période de stage**, les repas sont déduits à hauteur de **4 €** (régularisation faite sur la dernière mensualité).

- En cas d'exclusion temporaire ou d'absence d'enseignant, les frais de demi-pension et d'internat sont dus.

- En cas de non-paiement dû à son terme, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre l'élève à la cantine ou à l'internat, et ce, après avoir averti les parents (par lettre, par téléphone).

Pour répondre à un besoin diversifié des familles, **2 formules sont proposées pour l'internat :**

Internat : différentes formules	Lundi		Mardi		Mercredi
2 jours de classe / 1 nuits	Pas cours		Cours	Nuit	Cours
2 jours de classe / 2 nuits	Pas cours	Nuit	Cours	Nuit	Cours

Le chèque d'arrhes est versé à l'inscription ou à la réinscription et sera encaissé début septembre. En cas de désistement après le 1^{er} juillet, il restera encaissé. La place ne sera prise en considération qu'à partir de la réception du chèque d'arrhes. Sans règlement, votre place sera attribuée à un(e) élève en liste d'attente.

REPAS OCCASIONNEL

Repas pris hors grille tarifaire : Vendus par **carte de 10 ou 5 repas et réglés avant le passage à la cantine.**

Prix du repas occasionnel : ECOLE : **7,00 €** COLLEGE / LP : **8,00 €**

S'adresser à Madame RENARD, Responsable Vie Scolaire du Collège-LP, Madame MAUREL, pour l'école Notre Dame des Vertus.

Pour tout renseignement sur les tarifs, ne pas hésiter à contacter Mme FOURNIER, service comptabilité.

Signatures des Parents. Le : _____

Le Président d'OGEC, M. PEUZIAT



Direction Collège – Lycée - CFC
27 Rue Leroux BP 9048
55500 LIGNY-EN-BARROIS
Fax : 03.29.77.04.66
N° SIRET : 41378393700019

Site WEB : www.escli.net
E-mail : escli@escli.net
Tél : 03.29.78.41.04
 escli.net

Direction Ecole
30 Rue du Gal de Gaulle BP 9048
55500 LIGNY-EN-BARROIS
Fax : 03.29.75.52.87